



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARLES-LES-MINES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 09 FEVRIER 2026



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de MARLES-LES-MINES, le lundi 09 février 2026, à 14 heures 00, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 05 février 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présent(e)s à l'appel : Mme DERUELLE Karine, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, Mme LERICHE-CRETON Martine, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, M. CADET Alain, Mme MASSEMIN Arielle, M. THERETZ Christian.

Étaient absent(e)s représenté(e)s :

Étaient absent(e)s non représenté(e)s : Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, Mme BACHELET Véronique, Mme VANNECKE Aurélie, Mme DELPLACE Irène, M. SZCZEPANIAK Henri, M. BART Jean-Pierre.

Soit 7 présents, 6 absents excusés, dont 0 procuration, soit 7 votants.

Madame la Présidente ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, est désignée secrétaire de séance. Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2025 est adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 09.02.26.01. DU 09 FEVRIER 2026
PUBLIÉE LE 10 FEVRIER 2026

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Madame la Présidente expose au Conseil d'Administration que le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, leurs Etablissements Publics à caractère Administratif et leurs groupements.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire (ROB) sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, alinéas 2 et 3, et L.5217-10-4 ;

CONSIDERANT le rapport d'orientation budgétaire 2026 présenté en séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de sa Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par son vote,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026 et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire 2026, annexé, sur la base duquel s'est tenu ce débat.

La Présidente, soussignée, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil d'administration du CCAS du 09 février 2026 a été, le 10 février 2026, publiée sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente du C.C.A.S.,

Karine DERUELLE

Centre Communal
d'Action Sociale
62540 MARLES-LES-MINES

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Marles-les-Mines, le 10 février 2026

La Présidente du C.C.A.S.,

Karine DERUELLE